

Pour améliorer la couverture vaccinale et rétablir la confiance, il faut s'appuyer sur des professionnels de santé compétents et bien formés

Paris, le 25 janvier 2018 - La Ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn s'est déclarée aujourd'hui sur RTL « *plutôt favorable* » à une extension de la vaccination contre la grippe par des pharmaciens, actuellement expérimentée dans deux régions sur certaines populations : « *J'attends le bilan de cette expérimentation. Il faut vérifier qu'il n'y a pas eu de dysfonctionnements ou de problèmes. En fonction du bilan, nous réfléchirons à une extension* ». Madame la Ministre n'oublie pas pour autant que tous les professionnels de santé sont concernés : « *J'attends le bilan et je verrai avec les pharmaciens, avec les médecins et aussi avec les infirmières qui sont impactées par cette mesure comment nous nous organisons pour qu'il n'y ait pas une profession qui puisse se sentir malmenée par cette extension.* ».

L'Ordre national des infirmiers s'est toujours montré concerné par l'enjeu de santé publique que constitue l'extension de la couverture vaccinale en France. Il tient à rappeler, d'une part, le rôle que jouent aujourd'hui les infirmiers en termes de vaccination, et d'autre part, les perspectives qu'offrirait une extension du champs de compétences des infirmiers.

« *En France, la couverture vaccinale pose problème et la défiance à l'égard de la vaccination est grande. Moins de la moitié des français de plus de 65 ans sont vaccinés contre la grippe. Une couverture en baisse constante et très en deçà de l'objectif de 75% dans les populations à risque. Chaque année, les infirmières et infirmiers libéraux qui exercent sur le territoire vaccinent plus de **1,2 million de personnes**. Et c'est sans compter les milliers d'infirmiers salariés qui vaccinent aussi. Au quotidien, outre le geste vaccinal réalisé par un professionnel compétent, l'infirmier prend le temps d'informer, de dialoguer et de convaincre pour améliorer la couverture vaccinale.* » rappelle Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers.

Permettre aux infirmiers d'étendre la couverture vaccinale

Depuis 2008, les infirmiers peuvent vacciner contre la grippe sans prescription médicale préalable mais cette mesure est limitée aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes atteintes de certaines pathologies chroniques. L'Ordre des infirmiers demande **l'élargissement de la vaccination antigrippale à tous les adultes** ainsi que **l'élargissement à d'autres vaccins** (contre le ROR, le DT polio, la coqueluche, l'hépatite B, le papillomavirus humain, le méningocoque C ou encore la varicelle).

« *Pourquoi brider artificiellement notre profession, parfaitement formée pour exercer cet acte de soin ? s'interroge Patrick Chamboredon. L'élargissement de la couverture vaccinale est un sujet trop important qui mérite de dépasser les logiques corporatistes. Les infirmiers sont un vecteur idéal pour éduquer la population et vaincre l'hésitation vaccinale* ».

CONTACT PRESSE :

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84 - adrien.decasabianca@gmail.com